

V d
2519



h. 52



h. 54, 66

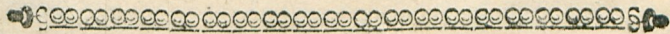
Vd
2519

LETTRES

D'un
Particulier à un de ses
A M I S:
Sur
L'invasion de la Saxe,
Faite
Par le Roi de Prusse.



BOCHUM
UNIVERSITÄT

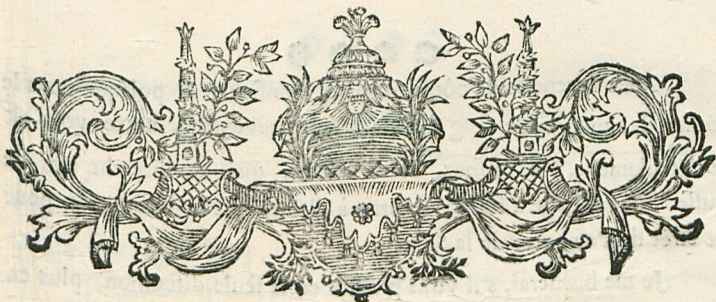


I 7 5 6.

quatre lettres







I. LETTRE.



VOUS êtes bien injuste, Monsieur, de vouloir m'engager à vous dire ce que je pense sur les événemens présents. Que prétendés vous, je vous prie, d'un homme depuis longtêms en retraite, qui ne s'interesse plus aux affaires publiques, qu'en bon citoyen, qui en ignore la suite & les rapports, & qui se trouve dépourvû des môiens de constater les faits. & de démêler le vrai ou le faux des imputations qui se font de part & d'autre.

Vous dites que ces événemens étonnent, & que tout le monde se récrie contre de telles entreprises. Ma surprise est égale à la vôtre, & j'oserois dire que l'Histoire ne fournit rien de pareille, au moins en ce qui régarde la prise de possession de la Saxe faite par le Roi de Prusse, & de tout ce qui s'en est ensuivi.

(1)

Mais



Mais revenons de nôtre surprise, Monsieur, & puisque vous le voulez, examinons, de sang froid, & sans prévention, entre vous & moi seulement, les raisons, & les motifs, qui, au dire du Roi de Prusse l'ont engagé à faire la guerre à l'Impératrice-Reine, & pour cet effet de s'emparer de la Saxe.

Je me bornerai, s'il vous plait, à cette seule discussion, plus en vüe d'entretenir & d'animer un peu nôtre correspondance, que dans le dessein de refuter de point en point le contenu des écrits publiés par le Roi de Prusse. Les Cours de Vienne & de Dresde, à qui nous devons nous en rapporter, sauront bien s'acquitter de cette tâche.

Le Roi de Prusse aiant debuté par prendre possession de la Saxe, il est de l'ordre, ce semble, d'examiner les raisons qui l'ont engagé à cette singuliere & non attendüe démarche.

C'est à regret, dit ce Prince, dans sa déclaration, qu'il se porte à une démarche, que son amitié pour le Roi de Pologne lui auroit fait éviter, si les Loix de la guerre, le malheur des têmes, & la sûreté de ses propres États, ne la rendoient indispensable.

Je ne puis assés m'étonner, Monsieur, que des Princes, comme il en est quelques uns, qui ont ouvertement renoncé à toute idée d'équité & de justice, & qui ont la force en main, s'amuse à vouloir justifier leur procedé aux yeux de l'Univers, par des prétextes frivoles & par des imputations injustes & non fondées.

Croyent-ils, que le monde en sera la dupe, ou s'imaginent ils, que toute idée de justice est entièrement éteinte dans l'Univers ? Ils



ne peuvent guère être intérieurement persuadés de cette totale extinction, puis qu'ils s'étudient à rechercher & à inventer de faux prétextes, pour colorer leurs injustices; Foible hommage, qu'ils semblent vouloir encore rendre à la vertu, mais qui, dans le fait démontre assés le mépris qu'ils en font.

J'aimerois mieux, je vous l'avoüe, un Prince, qui procederoit rondement, dans ses entreprises, quelques injustes qu'elles fussent. Il y auroit, ce semble, plus de grandeur d'ame, plus de franchise, & plus de sincérité dans son fait, que de chercher à les vouloir pallier, & les déguiser. Ils veulent en imposer aux autres, ils s'en imposent à eux mêmes, en croiant qu'un déguisement puisse se soutenir contre des faits qui le détruisent.

Il y a lieu de croire, qu'ils ne s'en mettent gueres en peine; mais en ce cas, à quoi bon inventer & employer des couleurs, & des subterfuges, qui exposées au moindre jour s'effacent & se détruisent elles mêmes. N'est-ce pas ajouter la mauvaise foy à l'injustice? Mais enfin l'orgueil aveugle les hommes; & le Roi de Prusse croit, que sa puissance le met à l'abri de toute critique.

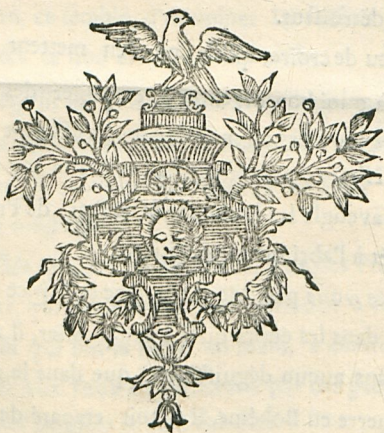
Ne croiés vous pas, Monsieur, que ce Prince se seroit fait plus d'honneur, si, dans les écrits qu'il à fait publier, il avoit déclaré ouvertement, & sans aucun déguisement, que dans le dessein, qu'il avoit de porter la guerre en Bohême, il s'étoit emparé de la Saxe, & s'en étoit rendu le maître, pour mieux soutenir par un état intermediaire, ses opérations en Bohême, & qu'en particulier il avoit jugé nécessaire

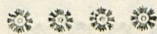
de



de s'assurer du cours de l'Elbe, qui faciliteroit la communication avec ses États, & le transport des munitions nécessaires tant de guerre, que de bouche; mais que cette possession ne pourroit lui être assurée, tant qu'il laisseroit en arriere une Armée Saxonne, qui pourroit le troubler dans cette possession, qu'ainsi il ne pouvoit aller en avant, sans avoir dispersé & détruit cette Armée d'une façon ou d'autre.

Par une telle déclaration toute simple & toute ingénüe, il se feroit épargné la peine & le déshonneur d'imputer faussement à la Saxe des engagements pris contre lui, & de la rendre suspecte de desseins dangereux, aux quels elle n'a point pensé.





Lettres d'un Particulier &c:

Sur L'Invasion de la Saxe.

II. L E T T R E.

JL a fallû un peu pré luder comme j'ai fait par ma première lettre. Vous savés, Monsieur, que pour juger mieux du motif d'une action, il n'est pas inutile d'avoir précédemment répandû quelque jour sur le caractère de l'Acteur.

Je procederai presentement avec vous à l'examen des motifs qui ont engagé S. M. Prussienne, *quoi qu'à regret*, de s'emparer de la Saxe. Le premier allegué par Elle, est *le droit de la guerre*. J'avoue, Monsieur, qu'après avoir réfléchi sur cette expression, je ne sçais encore quel sens donner. Concevés vous, qu'aucun droit de guerre puisse avoir lieu contre un Prince, pour le quel on déclare avoir une amitié personnelle, avec le quel on n'a rien à démêler, qu'on ne peut charger, ni accuser d'aucune offense commise, ni d'aucune contravention au Traitté de paix & d'amitié, qu'on a contracté avec lui, qui se prête à tout ce qu'on peut légitimement désirer de lui, & qui va même beaucoup au de là, qui donne les plus fortes assurances de son désir pour l'entretien de la paix, & de vouloir garder une exacte neutralité dans cette guerre entreprise contre l'Impératrice Reine?

Ce n'est pas la guerre, disent les Prussiens, que nous faisons à

(1)

la



la Saxe; c'est seulement par raison de guerre que nous nous emparons de tout cet Etât, que nous mettons garnison dans toutes ses places, que nous démolissons les fortifications de quelques unes, & que nous en fortifions d'autres, que nous nous emparons de tous les revenus du País, sans exception, que nous exigeons tous les grains, & tous le fourages, que nous enlevons le betail, & les chevaux qui nous conviennent, que nous privons les habitans de tout moïen de subsister, que nous y avons établi un Directoire de guerre, chargé de l'Administration, que nous avons privé de toutes fonctions, & de toute autorité le Conseil d'Etat Saxon, demême que le Conseil Privé de Guerre, que nous avons exigé un engagement des Officiers Saxons qui ne sont pas à l'Armée, de ne pas servir contre nôtre Maître; Que contre les promesses solennelles portées à la Reine de Pologne, & de la part du Roi nôtre Maître de respecter le lieu de sa demeure, & de l'y laisser jouïr d'une entiere liberté, nous avons forcé, malgré les justes & généreuses oppositions, qu'Elle y a personnellement aportées, le Cabinet du Roi son Epoux, & en avons enlevé tous les papiers. Enfin ce n'est point la guerre que nous faisons à l'Armée Saxonne en voulant la détruire, en l'affamant, ou en la forçant à se soumettre, en renonçant à la fidelité jurée à son Souverain, & à prendre parti chez nous.

Tous ces faits sont vrais, & non exagérés. Qu'en dites-vous, Monsieur? Un tel procedé violent, est-il un procedé de guerre ou de paix? Pour moi j'y reconnois la guerre en plein, & en exceptant la tuerie



tuerie, & le meurtre, qui n'a pû avoir lieu, puisqu'on n'a trouvé aucune résistance, ce qui seroit également arrivé en tout Païs, dont on se seroit proposé la conquête, à droit ou à tort .

Pourriés-vous m'alléguer aucun exemple tiré de l'histoire où un peuple des plus barbares auroit tué & saccagé, où il n'auroit trouvé aucune résistance ?

Le Roi de Prusse peut inventer des mots, & leur donner, tel sens qu'il lui plaira, mais il n'est pas en son pouvoir de changer la nature des choses; & s'il pretend en imposer la croyance, il se trompe. Tout l'Univers jugera de ses actions, non par les couleurs qu'il veut leur donner, mais par leur qualité interne, & peut être verrons nous le tems, que toutes les puissances de l'Europe seront effrayées de voir un Prince, vouloir sous de faux déguisemens établir pour principes de justice, des maximes qui n'ont d'autre source que la cupidité & la haine, ou qu'une fausse idée de gloire, passion dangereuse dans un Souverain, qui abuse de sa puissance, passion qui tôt ou tard le mène à sa perte.

Mais voyons s'il n'y auroit pas quelque autre sens à donner à ce que ce Roi nomme raison de guerre ?

Il me reste quelque idée de mes lectures, que dans les livres, où il a été traité du Droit de la guerre, cette question a été mise en avant, si une puissance en guerre contre une autre, est en droit de s'emparer d'un poste dans un païs neutre, qu'elle croiroit lui être nuisible. si son

ennemi



ennemi s'en rendroit maître le premier ? Autant qu'il m'en souv ient la décision est, que cette occupation n'est permise que lors qu'il est évident, & qu'on a des preuves qu'on sera prevenü par l'ennemi, & cette décision est fondée sur cette raison, qu'il doit être indifferant à la Puissance neutre que ce soit l'une ou l'autre de celles, qui se font la guerre, puisque ce poste ne peut manquer d'être occupé par l'une ou l'autre.

Si sur les frontieres de la Bohême, & de la Saxe il y avoit un tel poste situé dans les États de Saxe, qu'il importerait au Roi de Prusse & à la Reine d' Hongrie d'occuper preventivement, comme dans le cas susdit, le Roi de Prusse pourroit peut être alleguer la raison ci dessus, s'il s'en emparoit, sauf à le restituer, le besoin cessant au moins auroit-il un prétexte spécieux; mais est-ce ici le cas ?

Ce Prince se rend maître de toute la Saxe, comme il a été dit, feroit ce par cette raison de guerre qui a été expliquée cy dessus ? Pour se prévaloir de ce droit, il faudroit qu'il supposât que ce n'est que pour prévenir l'Imperatrice Reine qui certainement s'en feroit emparée, si Elle n'avoit été prevenüe. On ne peut s'imaginer que le Roi de Prusse voulût avancer, & soutenir une telle absurdité. Qu'elle est donc sa prétendue raison de guerre ? Voyons s'il peut lui être donné un autre sens ?

Dans l'esprit de plusieurs Princes, dont les passions ont été vives, & qui se sont vûs à la tête de forces considerables, & de beaucoup



coup superieures à celles de leurs voisins, la raison de convenance a été une raison de guerre. Ils ont entrepris de donner la Loi par tout, & au mepris de toute idée d'équité & de justice, ils ont fait plier sous leur joug ceux qui s'y sont soumis, ceux qui ont voulu defendre leur liberté volontairement, ~~Font~~^{ont} forcés de s'y soumettre. N'aurions nous pas enfin demelé le vrai sens de la raison de guerre du Roi de Prusse ?

Je veux porter la guerre en Bohême, *aurait-il dit*, & il me convient de passer par la Saxe; Je demanderai le passage libre pour la forme; mais il m'importe principalement de m'en emparer, & de la subjuger chemin faisant; Il me fera aisé de disperser, ou dissiper le peu de troupes qui y sont; Je tirerai de la Saxe une subsistence abondante pour mes troupes & je m'assurerai du cours de l'Elbe. En verité, Monsieur, le traitement dont le Roi de Prusse en usé envers la Saxe, & envers son Souverain, ne permét presque pas de douter que ce Prince n'ait raisonné de la sorte, & n'ait agi conséquemment.

Au nom de Dieu, Monsieur, que juger d'une telle raison de guerre? Merite-t-elle d'autres noms que ceux de violence & d'oppression, pour ne pas dire pis? N'est ces pas fouler aux piés tout ce que le Droit des Gens, & celui de la société humaine ont de plus sacré, & traiter un Prince ami, voisin tranquille, son Colleague dans l'Electorat, membre du Saint Empire comme lui, Prince d'ailleurs d'un caractère porté pour la justice, & adonné à toutes sortes de vertus, caractère reconnu de toute l'Europe; n'est ce pas le traiter dis-je avec la dernière



derniere indignité, en s'acharnant contre lui, en le tenant renfermé avec ses troupes, & en voulant le forger à subir des conditions également deshonorantes, & contraires à Sa conscience & sa bonne foi ?

Il n'est pas possible, Monsieur, que les Puissances de l'Europe, qui ont quelque amour pour la justice, puissent voir d'un oeil tranquille un procédé si injuste. Il n'est pas possible que de telles Puissances n'en aient de l'horreur, & il n'est pas possible enfin, qu'elles ne concertent entre elles des mesures à prendre contre un Prince, qui se croit tout permis, & contre les entreprises du quel personne ne peut se croire en sûreté.

Mais laissons un peu ce ton de déclamation tout juste qu'il est. Raisonnons un moment avec moins de ferveur. Posons le cas, qu'un Prince voulant porter la guerre dans un état voisin de ceux de S. M. Prussienne, commençât par s'emparer des dits Etats, saisir tous les revenus du pais, mettre garnison dans toutes les places même dans la capitale, & cela par raison de guerre, ou pour dire vrai par raison de convenance & d'utilité & quel parti prendroit le Roi de Prusse ? Il iroit sans doute à la rencontre de ce Prince, pour lui interdire l'entrée de ses états & emploieroit toutes ses forces pour l'en chasser s'il y étoit entré. Rien ne seroit plus juste, puis qu'un chacun est autorisé à défendre le sien contre tout injuste agresseur. Ce principe peut d'autant moins être contesté par le Roi de Prusse, qu'il le pousse même au delà de raison, en l'employant non contre un agresseur de fait, mais contre
ceux



ceux dont il appréhende l'aggression. L'application de ce principe au cas présent est palpable, la seule différence qui s'y trouve est, que le Roi de Prusse auroit vigoureusement résisté à une injuste invasion, au lieu que la Saxe a été obligé de succomber sous les forces supérieures de ce Prince. Le droit est le même, les succès différens n'y font rien à moins de confondre ses idées & vouloir établir, que la force & la violence tiennent lieu de toute raison & d'équité ?

Je finirai ma lettre par cette considération: S.M. Prussienne est un Prince que le Ciel a orné de grands & belles qualités. Il ne tiendrait qu'à lui de se faire aimer & considérer. Du côté de la gloire il a fait des progrès étonnans, & les belles acquisitions qu'il a faites, doivent satisfaire le desir assés commun à tous les Princes de s'agrandir. Ne devrait-il pas s'en contenter & se borner à conserver ce qu'il a acquis ? Pour quoi dans un si beau caractère faut-il que la principale qualité, qui sert de rélief à toutes les autres, & qui seule les fait valoir, manque ? C'est l'amour de la justice. Il s'égare ce Prince hardi, entreprenant & redoutable, en courant à la gloire sans prendre la justice pour guide; On court souvent à sa perte. On perd ses amis; On revolte ses égaux & on les oblige enfin à prendre des mesures propres à mettre des bornes à une ambition demesurée.



...ont le respect & l'agression. L'application de ce principe en
cas de force est possible, la loi d'ailleurs qui s'y trouve est que la
loi de France autorise volontiers l'usage d'une juste invasion, en
tout ce qui s'agit d'obliger de succomber sous les forces légitimes
de ce Prince. Le droit est le même, les succès différents y font
seulement de changer les idées & vouloir d'ailleurs, que la force de la
violence ne peut rien de toute raison & de droit ;
Je finis ma lettre par cette considération : S.M. Prussienne
est un Prince que le Ciel a orné de grande & belle puissance. Il ne
seroit point de son droit de se faire ainsi à considérer. La cause de la guerre
il a été des progrès courus & les belles & dignes de la cause
doivent être de la même nature à tous les Princes de l'Europe.
On ne doit point se laisser enlever le honneur & le bien de son pays
par un Prince qui n'est dans un si bon point de vue, que de se
laisser vaincre, qui se voit obligé à rendre les armes & qui se voit
y être vaincu. C'est l'honneur de la justice. Il faut se faire hon-
neur de l'acquiescement & redoublé, en souvenant à la gloire de son pays
de ne point se laisser enlever son honneur & sa puissance.
On ne doit point se laisser enlever son honneur & sa puissance.
On ne doit point se laisser enlever son honneur & sa puissance.

1755

J
fi
les
cer
à le
s'ex
ier
vel
Qu
Qu
eff
Ell
sou
au





Lettres d'un Particulier &c:

Sur L'invasion de la Saxe.

III. L E T T R E.

J'E suis de près les motifs allégués dans la déclaration de S. M. Prussienne, le second c'est *le malheur des têmes*.

Vous aurés remarqué sans doute, Monsieur, que les Rois comme les Dieux autrefois, ont un langage particulier, non pas pour s'enoncer plus clairement, mais pour pouvoir donner tel sens qu'ils veulent à leurs paroles, ou plutôt pour ne rien dire, lors qu'ils ne veulent pas s'expliquer, ou que faute de bonnes raisons, ils sont réduits, à employer des mots.

Soyés mon Oedipe, Monsieur, je vous prie, & aidés moi à développer le sens de ces paroles, si elles renferment un, quel qu'il soit. Qu'entend-t-on par le malheur du têmes ? En quoi consiste ce malheur ? Qui en est la cause ? Quels sont ceux qui en ressentent les facheux effets ? De quel têmes dater ce malheur ? Quand a-t-il commencé ?

L'expression est commune, il est vrai, elle est aussi vulgaire Elle est souvent dans la bouche du peuple, qui se trouvant dans la souffrance, n'est pas assez éclairé pour en démeler la cause, & l'attribue au têmes. Souvent même cette expression vague est elle employée par

(1)

ceux



ceux qui sont la vraie cause de leurs disgrâces, qui ont honte d'en faire l'aveu, & s'en disculpent sur le tème. Ce n'est assurément pas là le l'engage d'un grand Prince, & il faut nécessairement, que S. M. Prussienne en se servant de cette expression ait eu quelque autre chose en idée, ou qu'Elle n'y ait eu rien de tout.

L'aurois-je deviné, Monsieur, & S. M. Prussienne entendroit-Elle peut être par le malheur des tème, le présent aspect des affaires, aux quelles Elle ne peut manquer de prendre un grand intérêt; mais quels sont ces aspects?

Vous ne vous attendés certainement pas; Monsieur, que je vous en fasse une description exacte, & détaillé. Outre qu'une telle tâche seroit au dessus de mes forces, elle seroit ici mal placée. Contentés vous donc de quelques points de vûe qui sont autant à votre portée qu'à la mienne.

Un esprit de censure ne me fera certainement pas envisager les choses autrement, qu'elles ne sont.

Ce n'est pas d'aujourd'hui, qu'on a remarqué, que dans l'état présent des choses en Europe, une Puissance quelque redoutable qu'Elle soit, & quelque confiance qu'elle ait en ses propres forces, ne peut jamais être sûre du succès, dans les entreprises injustes, qu'elle peut former contre un état même beaucoup plus foible; la raison en est, que pour arrêter un torrent, qui menace ruine de toute part, chacun s'empresse à lui opposer une digue. C'est une ligue de plusieurs

Etats



Etats ; C'est une union de forces & de conseils, qui peut être ne se forme pas assés tôt pour empêcher les premières dégâts ; Mais qui re prime ensuite l'impetuosité téméraire, & fait rentrer dans de justes bornes une puissance audacieuse, trop avide du bien d'autrui. C'est l'unique metode d'entretenir & de maintenir en Europe cet équilibre tant desiré.

Qu'elle est la situation presente du Roi de Prusse? Il a une formidable Armée sur pied, composée de très bonnes troupes. Ses dispositions & ses arrangemens paroissent solides & bien entendus. Tout cela est vrai ; mais il n' a point d' amis. Que dis-je point d' amis ? Il n' a aucun Allié, & en cas de disgrâce, j' ignore qu'elles peuvent être ses ressources ?

Pourquoi le Roi de Prusse n' a-t-il ni Amis, ni Alliés ? Je vous en dirai succintement la raison: C' est qu' il indispose & qu' il mécontente tout le monde ; qu' on ne peut compter sur ses engagements, ni sur sa bonne foi, & que livré à une cupidité sans bornes, il n' a d'autre vüe que celle de s' agrandir aux dépens de qui il appartient.

Il a mecontenté la Russie, quelque raison qu' il ait de ménager cette Puissance, qui certainement peut lui faire bien du mal, étant mise en mouvement, & qu' il n' ignore pas.

Une terreur égale, procédant de diverses causes, a donné lieu au dernier Traité conclu entre l' Angleterre & lui. Cette terreur cessant, ce Traité est nul, car il n' est certainement fondé ni sur aucune



ne amitié, ni sur aucun intérêt commun, par ce qu'il n'a jamais rien subsisté de tel entre les maisons de Brandebourg & de Hannover. Sur la Nation Angloise, qui fronde ce traité dans tous ses écrits, il n'y a aucune liaison solide à former. Avec elle, c'est tant tenu, tant payé.

La France, detrompée de toutes les idées avantageuses, qu'Elle s'étoit formée de ce Prince & de son Alliance, s'en est entièrement dégagée, & comptant plus sur l'Imperatrice Reine, Elle s'est tournée vers Elle, & lui a promis par un Traité solennel, du secours, contre tout Agresseur. S. M. Prussienne y a-t-elle bien pensé? Comment pouvoit Elle s'engager envers le Roi d'Angleterre d'interdire l'entrée dans l'Empire à toutes troupes étrangères, & de s'y opposer? s'est Elle flattée en avoir le pouvoir? A-t-Elle pu imaginer d'en avoir le droit? Les Russes appellés par le Roi d'Angleterre, par un Traité solennel, arrêtés tout à coup par un autre Traité fait avec le Roi de Prusse, directement opposé au premier, peuvent-ils souffrir sans ressentiment d'être traités avec cette indignité? La France peut-Elle voir, sans s'en ressentir, un Roi de Prusse son Allié, renoncer, tout à coup à une Alliance si étroite, & s'engager en faveur de l'Angleterre, avec qui Elle est en guerre, à s'opposer à ce que la France pourroit entreprendre en Allemagne, pour forcer S. M. Brittanique à convenir avec Elle sur des conditions de paix raisonnables? En vérité, Monsieur, il me semble que S. M. Prussienne s'est arrogé beaucoup par ce Traité avec l'Angleterre. A quoi Elle s'est exposée par là, c'est à Elle même à en juger. Qu'il me

soit



soit permis, Mr, de vous faire envisager cet engagement du Roi de Prusse dans un autre point de vüe. Aucune Armée étrangere ne doit entrer dans l' Empire, S. M. Prussienne se charge de l' empêcher. Quoi donc? L' Empire est-il devenu une Anarchie? Les Loix de son union sont-elles entierement dissoutes? N' avons nous plus d' Empereur, ni de Diète de l' Empire à consulter, & aux conclusions des quels nous avons à nous conformer? Voici un Dictateur nouveau, qui s' élève sur l' horizon de l' Empire, qui s' arroe tous ses droits. Il dit: Vous Electeur d' Hanovre renvoyés vos Russiens; je n' en veux point. Je me charge de la defense de vôtre Electorat; Vous François, ne vous avisés pas d' entrer en Allemagne, je m' y opposerai, & je veux avoir le téms de ruiner la Saxe, & de m' emparer de la Bohême. Vous Empereur gardés le silence, & vous Diète de l' Empire, ne raisonnés pas; Je suis Dictateur, & tout doit se soumettre à mes Loix.

Le Roi de Prusse est une Prince trop sage, & trop éclairé, pour que, dans des moments de reflexion & de rallentissement de la fouge des passions, il ne reconnoisse les suites de tout cela, & qu' il n' en sente l' embarras. C' est là vraisemblablement ce qu' il nomme *le malheur des tems* & je erois en verité qu' il a raison.

Mais qui est la causé de ce malheur? Je vous en fais juge. Le Roi de Prusse indisposant presque toutes les Puissances de l' Europe contre lui, en traitant indignement les unes, en portant la guerre chez les autres, ne peut s' en prendre qu' à lui même, & à sa conduite, s' il se forme quelque puissante ligue contre lui, pour reduire à de justes

bornes

* * * *

bornes une puissance dont il fait un si dangereux abus, & si c'est un malheur pour lui qu'une telle ligue se forme, il en est la seule cause.

Il n'y a pas lieu de douter, Mr, que le Roi de Prusse ne prévoie ce malheur dont il est menacé. Il l'avoüe en quelque façon, mais il veut le prévenir. C'est en anéantissant la Saxe, quelques preuves, & quelques assurances qu'elle ait données de sa neutralité, & de ne vouloir prendre aucune part à ses demêlés avec la Reine d'Hongrie; C'est en portant la guerre en Bohême, dans le dessein de la pousser aussi loin qu'il lui sera possible, & de forger cette Princesse à subir la loi, qu'il voudra lui prescrire. C'est par là qu'il veut prévenir ce malheur, profiter en même tems du désastre qu'il aura causé par tout, & peut être arracher encore quelques cercles de la Bohême, pour être joints à la Silésie, comme c'étoit son dessein lorsque peu de tems après le Traité de Breslau, il fit une seconde invasion en Bohême.

Une partie de tout cela peut arriver; mais quelle en sera la fin? Le bouleversement de l'Empire Autrichien n'est pas une chose à faire. Le Roi de Prusse peut causer bien du mal. Mais il doit s'attendre à un retour qui pourroit ne lui être que funeste. Sa puissance qu'elle qu'elle soit, n'est pas d'une nature à pouvoir supporter une couple d'échecs, sans être totalement renversée. Ce ne seroit pas le premier exemple, qu'en voulant prévenir un malheur par des moïens injustes, on se plonge encore dans un plus grand.

Si j'avois un jugement à porter sur un différent entre deux particuliers, dont l'un prendroit un tel parti violent contre l'autre, sans prononcer sur le ménées, je dirois, que c'est un parti désespéré. Le respect que je dois à un grand Prince ne me permet pas, de me servir de cette expression.

an
fe.
ie
is
s,
ne
;
r
a
r
r
r
s
y
à
-
e
s

1788
L'Année de la République Française

IV. FÉVRIER





Lettres d'un Particulier &c:

Sur L'invasion de la Saxe.

I V. L E T T R E.

J'E crois Monsieur, avoir developpé le mystere du malheur des tems, dont le Roi de Prusse a fait un de ses motifs, allegué dans la déclaration publiée en françois, & sur le quel il a trouvé bon de ne pas s'expliquer. Je passe au troisieme motif, qui dans cet écrit est énoncé en ces termes: *La sureté de ses propres états.* Mais comme S. M. Prussienne a trouvé bon de s'expliquer plus clairement la dessus dans sa déclaration allemande, j'en rapporterai le sens:

Les grands ménagemens, que S. M. Prussienne, dit Elle, a eûs pour la Cour de Saxe, pendant la guerre commencée en 1744, & les suites facheuses, que ces mé nagemens ont produites, sont également connus de tout le monde. Cette Cour, après avoir pris des engagements dangereux avec les ennemis de S. M. joignit ses troupes avec les leurs, non seulement pour attaquer hostilement les états de S. M. en Silesie, mais aussi dans le pernicieux dessein d'envahir ses Provinces interieures, & même sa Résidence. La juste appréhension de ne pas encourir un pareil sort, l'a voit obligé de se tenir sur ses gardes, & de suivre ce que les regles de la prudence lui suggereroient dans la presente situation.

(1)

Nous

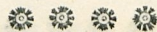


Nous voilà enfin parvenu au dénouement de la piece. La Cour de Saxe est très suspecte à S. M. Prussienne, Elle a tout lieu de se méfier de cette Cour, qui pourroit entrer dans les mêmes liaisons avec celle de Vienne, qu'elle a eues en 1744. joindre ses troupes avec celles de l'Impératrice-Reine, entrer en Silesie, ou pénétrer dans les Provinces interieures Prussiennes.

Si la Saxe a jamais eu lieu de se dégouter d'aucune guerre, & d'y avoir pris quelque part, soit avant, soit après sa réconciliation avec la Reine de Hongrie, c'est assurément cette guerre à la quelle la mort de Charles VI. a donné lieu. Si elle n'a pas été favorisée de la fortune, en joignant ses troupes à celles du Roi de Prusse, à qui elle en avoit confié le commandement de la meilleure foi du monde, elle n'a pas été plus heureuse, lors qu'après la paix de Breslau, elle s'engagea par un Traité purement défensif, de fournir un Corps de Troupes auxiliaires à la Reine, & que ce secours lui fût remis lorsque le Roi de Prusse, contre le dit Traité, s'avisâ de rompre la paix tout récemment faite, & d'attaquer de nouveau la Bohême.

S. M. Prussienne connoit trop la Cour de Saxe, sa situation présente, de même que ses principes, pour qu'avec le moindre ombre de justice Elle ait pû former de tels soupçons contre Elle & lui imputer publiquement de tels desseins.

Qu'il ne s'en fie pas, s'il le veut, aux assurances positives que cette Cour lui a reiterativement données & confirmées, qu'elle n'a voit pris aucun engagement contre lui, qu'elle ne prenoit intérêt quelconque



conque aux demelés, qu'il pouvoit avoir avec la Reine de Hongrie, & qu'elle s'en tenoit à une exacte Neutralité; Qu'il reflechiffè un moment sur la candeur, & sur la probité de S. M. Polonoise, & sur la situation presente de ses affaires, sur la position de ses États, qui certainement ne lui permettent pas de prendre part à quelque guerre que ce soit, ces vains soupçons s'évanouiront d'eux mêmes à moins qu'ils n'ayent quelque autre source, dont l'aveu couteroit trop à S. M. Prussienne.

Elle proteste devant Dieu & devant les hommes, qu'Elle n'est point entrée comme ennemi en Saxe, & qu' Elle ne s'est emparée de la Saxe que pour sa sûreté.

Concevés-vous, Monsieur, qu'un État souverain, dont on prend possession de tous les revenus, du quel on s'empare &c. puisse être censé n'être pas traité en Ennemi ? Est-ce par ce qu'on y a trouvé aucune résistance ? Que feroit-on de pis à un État contre le quel on auroit déclaré une guerre formelle ?

Mais si le Roi de Prusse a pieces en main, comme il l'affûre qui prouvent que le Roi de Pologne a pris des engagements formels avec d'autres Puissances contre lui, pourquoi affecter d'usér de menagemens envers lui ? Pourquoi ne pas le traiter en ennemi formel, comme il fait envers l'Imperatrice-Reine, contre la quelle il ne peut alleguer que les mêmes griefs, ou les mêmes soupçons ? Que ne produit-il ces Preuves à la face de tout l'Univers, s'il ne veut pas encourir le blame d'avoir suscitè une mauvaise querelle sur de vains soupçons, & de n'a-



voir eû d'autre raison de s'emparer de la Saxe, que celles de sa conve-
nance & de son utilité, comme je l'ai fait voir cy-dessus ?

Encore une fois, Monsieur, ce procedé arbitraire & absolu du
Roi de Prusse doit reyolter toutes les Puissances de l'Europe, qui n'ont
point renoncé à toute idée de justice. Il se vante d'avoir pieces en
mains; ce n'est pas tout de le dire, il faut les produire. La démar-
che inouïe pour ne pas dire pis, qui a été faite par ses ordres de for-
cer le Cabinet du Roi, & d'en faire enlever tous les papiers, après avoir
fait assurer la Reine que la garde qu'il faisoit mettre à l'entrée du Cha-
teau de Dresde, n'étoit que pour sa propre sureté, & qu'Elle seroit la
Maitresse de tout l'interieur &c. Cette demarche, dis-je, qui ne peut
avoir été faite que dans l'espérance d'y faire quelque découvete, dé-
montre, afsées, qn'il n'a rien en main.

Qu'est ce qui auroit pû engager le Roi de Prusse à ordonner
une Action si insultante contre un Prince, dont il fait profession d'être
personnellement ami, que de fouiller dans le sanctuaire d'un Cabinet,
& d'en enlever tous les papiers s'il étoit déjà Possesseur des pieces,
comme il s'en est hautement vanté, propres à justifier ses imputations?
A quel jugement ne doit-il pas s'attendre du public, si, comme il est très
fort à présûmer, il n'a rien trouvé, qui soit à la charge du Roi de Po-
logne ? C'est un procedé inouï entre Princes, qui doivent se respecter,
de forcer & de violer une espèce d'azyle contre les assurances données
de ne vouloir toucher à rien, pour en tirer des preuves, ou quelques
prétextes à être employés à la ruine l'un de l'autre. L'or a été quel-
ques



ques fois employé pour s'ouvrir la porte du Cabinet d'un Prince, mais jamais la force.

Le Roi de Prusse n'ignore point quelles sont les alliances de S. M. Polonoise. Il sçait à ne point douter, qu'elles sont purement defensives, qu'elles n'ont pour but que la conservation de ses États contre tout injuste agresseur, & qu'elles ne peuvent en avoir aucun autre. Si après la rupture si peu attendue du Traité de Breslau faite par le Roi de Prusse, il a trouvé dans les Armées Autrichiennes des corps de troupes Saxonnnes, qui ont combattû contre lui, c'étoient des troupes auxiliaires, fournies à la Reine d' Hongrie en vertu des Traités faits avec Elle. Le Roi de Pologne n'est entré par là dans aucune société de guerre contre le Roi de Prusse, qu'on ne prevoïoit certainement pas alors devoir recommencer une guerre à peine finie. Les troupes étoient à la disposition de la Reine, & Elle pouvoit les employer par tout où Elle croïoit être de son service. Si dans les délibérations faites à Vienne, ou ailleurs, sur les opérations, il a été question de pénétrer dans le Brandenbourg, ce qui étoit très licite à la Reine, c'est ce que j'ignore ; En ce cas même les troupes saxonnes étant aux ordres de cette Princesse, ne pouvoient pas plus refuser de se laisser conduire de ce côté là, que vers toute autre partie des États Prussiens.

Il est notamment à remarquer ici, que les troupes Saxonnnes étoient tellement aux ordres de la Reine, qu' une grande partie de



ces troupes, qui étoient actuellement dans l'Armée Autrichienne à une lieue de Kesselsdorff, où se donna la bataille, n'eurent pas la permission de joindre l'Armée Saxonne pour combattre avec Elle contre l'ennemi.

Quoi donc! Le Roi de Prusse prétend-il que ses états & sa Residence sont des lieux sacrés, tandis qu'il ravage & réduit sous sa puissance les états des autres, en violant une paix tout récemment faite? En tout cas c'est à la Reine de Hongrie, & non pas au Roi de Pologne, qui n'a pris d'autre part en cette guerre, qu'en fournissant des troupes stipulées & promises, qu'il a dû s'en prendre. C'est une étrange imputation, que celle du Roi de Prusse. Il fait un crime au Roi de Pologne de ce que quelques unes de ses troupes, qui sont aux ordres de la Reine de Hongrie, auroient pu être conduites dans le Brandebourg, & jusques dans sa Residence, tandis qu'il s'empare de celle du Roi de Pologne, & de tous ses Etats, & fait violer l'azyle réellement promis à la Reine de Pologne: *Quis non mare misceat Et mare celo; Clodius accusat Et c.*

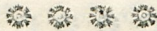
Je ne me serois pas tant arrêté à vous démontrer, Mr, combien cette imputation du Roi de Prusse est peu fondée, n'étoit que je crois important de devoir faire mieux connoître le caractère de ce Prince, & quels sont ses Principes. Indiposé contre la Saxe, de ce qu'Elle fournissoit des troupes auxiliaires à la Reine de Hongrie, il accuse le Roi de Pologne d'avoir voulu envahir l'interieur de ses Etats; Cette chimere lui suffit pour l'engager à entrer en Saxe de trois côtés, & à l'attaquer hostilement. Il a le bonheur d'obtenir une victoire
sur



sur l' Armée Saxonne rassemblée pour sa defense. Il fait ensuite la paix, parce qu' il engage par là la Reine d' Hongrie de faire en même tems la sienne. Il fait de nouveau la guerre à cette Princesse, & aiant jugé parce qu' il s' est passé dans la précédente, combien il lui seroit utile de se rendre maître de la Saxe, tant pour en tirer de grands avantages dans la poursuite de cette nouvelle guerre, que pour mettre ce pais hors d'état de se rémuer seulement tandis qu'il fera tous ses efforts contre l'Imperatrice Reine. Il faudroit s' aveugler pour ne pas apercevoir, que dans les projets, que forme le Roi de Prusse, il ne consiste que son utilité, & qu' il se croit permis d' embrasser tous les moyens, qui peuvent la lui procurer, quelques injustes, qu'ils puissent être: *Fira negat sibi nata. &c.*

Mais, Monsieur, accordons tout pour un moment au Roi de Prusse. Les Saxons ont été ses ennemis declarés. Ils ont voulu pénétrer dans le Brandebourg, jusques dans la Residence, *proh scelus!* La paix de Dresde ne s'en-est-elle pas ensuivie? Une Amnestie générale, & un oubli entier de ce qui s' est passé n' y est-il pas expressément stipulé comme dans tout Traité de paix? Ne s' est-on pas respectivement promis le rétablissement de la bonne & ancienne amitié, & du bon voisinage?

Plus on réfléchit sur les motifs du Roi de Prusse, plus on en reconnoit le foible, & s' il est permis de le dire, le peu de bonne foi. Quel Prince, dans un manifeste pour justifier l' entreprise d' une nouvelle guerre, a jamais raisonné de la sorte: Vous avez fait telle & telle chose



dans la guerre précédente, donc vous le ferés encor dans celle-ci, & cela suffit, pour m' autoriser à vous regarder comme mon ennemi, & à vous traiter en cette qualité. Puissances Chrétiennes, je vous atteste! Quelle sûreté, croiés vous, qu' il y ait à prendre contre un Prince, qui, au mépris des Traités les plus solennels, moiens reçûs dans la société humaine pour assoupir & regler les differends, qui surviennent entre les Nations, croit n'être arrêté par aucuns liens, être en droit de réprendre les armes toutes fois & quand il le juge à propos, & pour les justifier, employer pour griefs des faits assoupis & condamnés à un éternel oubli. Il n' y a proprement point de paix à faire avec un tel Prince, au moins qui fut durable. Ce n' est qu' une suspension d' armes, qu' il peut rompre aussi tôt que l' envie l' en prend. Et vous Princes de États de l' Empire, dont la puissance est trop foible pour resister à un Prince, qui se croit tout permis, & veut donner la loi dans l' Empire même, ne vous fiés pas aux sages constitutions de cet Empire, & aux Loix qui y sont établies, contre les Perturbateurs de la paix publique, elles ne vous garantiront point contre sa cupidité d'acquérir. Prenés incessamment des méfures justes & solides, pour refrener son ambition & vous mettre à l'abri de ses usurpations.

Il est inconcevable ce qui peut avoir fait naitre dans l' esprit du Roi de Prusse ces soupçons (car de preuves il n'en a point; il les auroit produites) que le Roi de Pologne étoit nouvellement entré avec d'autres Puissances dans des engagemens offensifs contré lui; Mais quelle qu' en soit la source & l' apui, la conduite, & le procedé de S. M. Polonoise

nc



ne devoient-ils pas effacer entierement ces soupçons. Je n'en alleguerai, que cette raison, me reservant à en traiter dans une autre lettre: sans soupçonner seulement les desseins du Roi de Prusse, lors qu'il est entré en Saxe, encore moins les avoir prévu, S.M. Polonoise ordonna que ses troupes dispersées dans le païs se rassemblassent, tant pour que celles de Prusse eussent un plus libre passage, que pour éviter toute occasion de contestation & de dispute entre des troupes de differens Maîtres. Rassemblées qu'elles ont été, les desseins du Roi de Prusse de s'emparer de la Saxe s'exécutant à mesure que ses troupes avancoient, & les forces prussiennes étant infiniment superieures à celles de Saxe, le moïen le plus sur de sauver l'Armée Saxonne étoit de la rassembler & de la faire entrer en Bohême. La Saxe reduite sous la puissance prussienne, le seul Parti que l'Armée Saxonne avoit, à prendre étoit de se joindre à l'Armée Autrichienne. Les engagemens pris avec l'Impératrice & ses Alliés contre le Roi de Prusse, s'il y en avoit eu, le demandoient ainsi. Mais s'il y a une preuve convainquante de la fausseté de cette supposition, c'est la généreuse resolution que S. M. Polonoise a prise de tenir pied ferme dans un coin de la Saxe, de se mettre à la tête de ses troupes, & de s'y défendre de son mieux contre un injuste agresseur, qui non seulement le prive de ses États & de tous ses revenus mais qui s'acharne en suite aussi à le mettre hors de toute défense, & de subir des conditions les plus déshonorantes, & les plus flétrissantes,

(5)

C'est



C'est ce que le Roi de Prusse appelle *prendre la Saxe en dépôt*. J'ai dit dans une de mes précédentes, que les Princes Souverains avoient communement un langage qui leur étoit particulier. Je serois porté à croire que si dans l'usage qu'ils en font, ils se proposent principalement de déguiser leurs vûes, & leurs desseins, il pourroit y entrer quelques fois de la moquerie & de l'insulte. D'où part cette protestation d'estime, & d'amitié & d'affection personnelle pour le Roi de Pologne, que le Roi de Prusse a fait insérer dans ses écrits, ses regrets d'être forcé d'envahir les états de ce Prince ? Y a-t'il là du sérieux ou une moquerie insultante ? Les faits, qui ne peuvent être déguisés, en décident. Une supériorité de puissance autorise-t-elle de pareilles indignités envers un Prince égal & Ami ?

Quant au mot de *dépôt*, l'usage que le Roi de Prusse en fait ici est des plus singuliers. Le respect dû aux souverains me retient. Mais entre nous, Monsieur, que diriez vous d'un homme qui, de force enleveroit la bourse d'un autre, bourse en quoi consiste tout son bien, en disant, qu'il prend cette bourse en *dépôt*, quoi qu'il en dispose comme à lui appartenante ? Dans quelle Jurisprudence est-il parlé d'un tel *dépôt*, si ce n'est pour lui donner le nom, qui lui convient. Ce nom là, je ne vous le dirai pas, vous le devinerés assés. Mais peut-être n'est-ce pas rendre justice à S. M. Prussienne. N'en doutez pas, Monsieur, Elle n'a pris la qualité de *Dépositaire*, que pour faire connoître son obligation à une restitution complète



plette. Attendés vous donc, Monsieur, à voir le Roi de Prusse
restituer à S. M. Polonoise tout ce qui a été pris & enlevé en Saxe,
par ses ordres *cum omni causa* y compris même l'Armée Saxonne.
Il n' y a d' autre titre de possession à son dire même, que le *dépôt*
qui l'oblige à conserver & à restituer.



QK 2519

m.c



VOIP

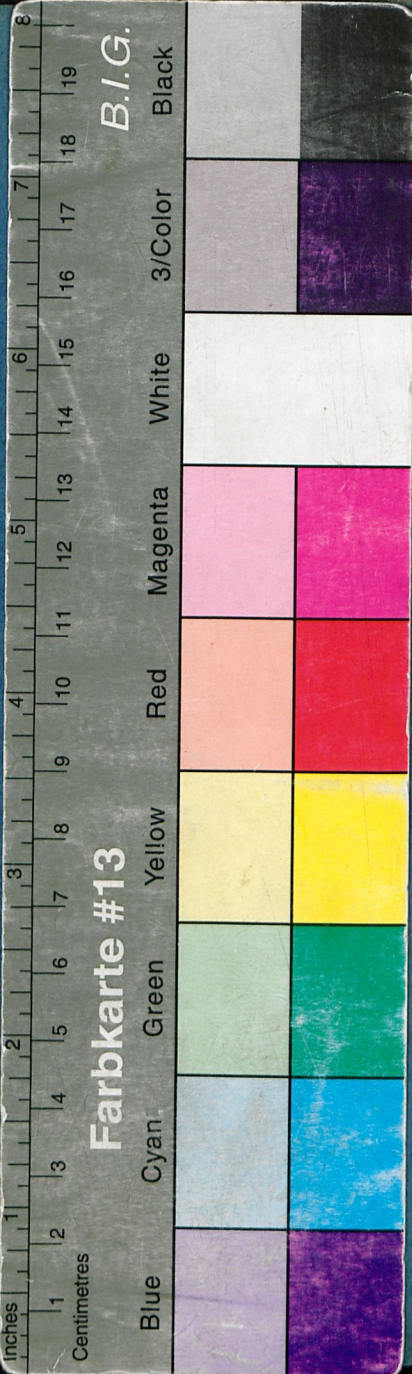
ULB Halle

3

006 369 359







h. 54, 66

Vd
2519

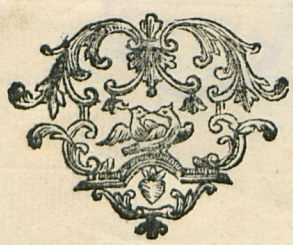
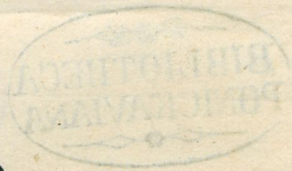
LETTRES

D'un
Particulier à un de ses

A M I S:

Sur

L'invasion de la Saxe,
Faite
Par le Roi de Prusse.



I 7 5 6.

quatre lettres

